



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 février 2018
19 heures 00

GF/CC

N° 002220

Intercommunalité -
Modification et
approbation des
statuts de la
C.C.P.A.L - version 5.

Affiché le :

Le mardi 13 février 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 7 février 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint)

ABSENTS : M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 20

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 7

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-5-1 à L5214-16,

Vu, la délibération du 21 décembre 2017 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon portant modification de ses statuts – version 5,

Considérant que la modification consiste au retrait de la compétence Voirie communautaire ainsi qu'à l'intégration de la compétence « Maisons de services au public »,

Considérant que les communes membres de la communauté de communes doivent approuver par délibération cette modification de statuts ci-annexée,

LE CONSEIL À LA MAJORITÉ

APPROUVE, la modification des statuts de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon - version n°5 tels que validés par la délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2017,

PRÉCISE, que le retrait de la compétence voirie communautaire n'implique pas un retrait de la compétence voirie afférente à la compétence obligatoire 1.2.1 relative à « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité » dès lors que la voirie et ses annexes constituent des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence par la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon.

MANDE, Madame le Maire ou son représentant afin qu'il effectue les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI